

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 14 mai 2020 à 18 h 30 en visioconférence via l'application ZOOM sous la présidence de Monsieur REMOND Franck, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :

- En exercice : 35
- Présents : 29
- Votants par procuration : 3
- Total des votants : 32

ETAIENT PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE BAILLEUL,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE VILMESNIL,
- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE LA RENAULT,
- M. MABIRE Pascal, Maire du BEC DE MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- Mme THUMEREAU Brigitte, Conseiller Titulaire de BREAUDE,
- M. BARTHELEMY Ludovic, Conseiller titulaire de BREAUDE,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX,
- Mme DURECU Annie, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX,
- M. MALO Philippe, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. FONTANIE Guy, Maire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE REVET Géraldine, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. REVOL Philippe, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE CAILLOT,
- M. ROUJOLLE Patrice, Maire de GRAINVILLE YMAUVILLE,
- M. ORANGE Mathieu, Maire d'HOQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Conseiller titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. DESCHAMPS Benoit, Maire de SAINT MACLOU LA BRIERE,
- M. DECULTOT Hervé, Maire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseiller Titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE,
- M. FRIBOULET Alain, Conseiller Titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE EN CAUX,
- Mme MUTEL Nadine, Maire de TOCQUEVILLE LES MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT SOUS BEAUMONT,
- Mme ALLAIS Sophie, Maire de VIRVILLE.

POUVOIR DE :

- M. RENAULT Jean-Yves à Mme GUEROULT Claire,
- M. MALO Jean-Marc à Mme GUEROULT Claire,
- Mme BUFFET Michèle à Mme ALLAIS Sophie.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : Mme VAILLANT Isabelle, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Adjointe Pôle Environnement, M. COURSEAUX Pierrick, Directeur Adjoint Pôle Action Sociale, Equipements et Infrastructures, M. PHILIPPO Julien et Mme GODEFROY Adeline.

Mme GEULIN Isabelle est nommée secrétaire de séance.

PREAMBULE

Mme VAILLANT procède à l'appel et évoque les pouvoirs de M. RENAULT et M. MALO Jean-Marc à Mme GUEROULT. Elle précise qu'avoir deux pouvoirs pour une même personne est possible en cette période. Mme BUFFET a également donné pouvoir à Mme ALLAIS.

Mme OUTURQUIN et M. MOIZAN sont absents.

Il est compté 29 présents et 32 votants.

M. REMOND dit que l'ordre du jour n'a pas été modifié et que les conditions de votes vont être expliquées.

AFFAIRES GENERALES :

1. Délibération 39/2020 : Modalités d'organisation des séances du conseil communautaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire

M. REMOND commence en indiquant que la première délibération précise les modalités d'organisation des séances. Une personne peut désormais avoir deux pouvoirs, le quorum est baissé à un tiers. Pour le vote, Mme VAILLANT va expliquer comment cela va se passer.

Mme VAILLANT dit qu'après chaque délibération, un sondage va apparaître mentionnant l'intitulé de la délibération, pour, contre et abstention. Le vote ne se fait que par le conseiller titulaire sauf si ce dernier est absent et ainsi représenté par son suppléant. Concernant les pouvoirs, Mme GUEROULT ne vote qu'une fois mais nous comptabiliserons également ses pouvoirs. Si les personnes ayant données leur pouvoir ne souhaitent pas voter la même chose, il faudra l'indiquer oralement. Concernant la commune de Saint Sauveur d'Emalleville il n'y aura qu'un vote mais celui-ci comptera triple car les trois conseillers sont ensemble. De plus, si par exemple 30 élus votent pour ou contre, les 5 autres doivent indiquer dans l'onglet « converser » leur nom et leur vote (il s'agit du nombre le plus faible).

M. REMOND précise que la réunion reste publique et qu'elle sera visible en ligne sur le site de la Communauté de Communes.

M. REMOND présente les modalités d'organisations des séances en cette période d'état d'urgence et procède au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les conditions techniques d'organisation du conseil communautaire de la Communauté de Communes concernant : l'identification des membres, la tenue des débats et l'organisation des scrutins.

M. REMOND revient sur le PV de la dernière séance et demande son approbation en lançant un premier sondage. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 11 mars dernier.

2. Délibération 40/2020 : Délégations de fonctions

M. REMOND précise que cette délibération concerne les délégations de fonctions. Suite à l'épidémie, des mesures exceptionnelles sont mises en place concernant le fonctionnement des collectivités. L'ordonnance du 1^{er} avril vise à assurer la continuité du fonctionnement de la Communauté de Communes.

M. REMOND ajoute que si l'assemblée le souhaite, il est possible de retirer des délégations au Président. Toutes les attributions de la gestion courante peuvent perdurer sauf le vote du budget, de l'institution et la

fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances, l'approbation du compte administratif, les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure, les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale, l'adhésion de l'établissement à un établissement public, de la délégation de la gestion d'un service public et les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. Ces attributions ne peuvent ainsi être exercées par M. REMOND seul.

M. REMOND demande s'il y a des questions et passe au vote.

L'ensemble des conseillers communautaires approuve cette délibération.

M. REMOND passe la parole à Mme ALLAIS pour les questions budgétaires.

FINANCES :

3. Délibération 41/2020 : Approbation des comptes de gestion 2019 du receveur municipal des trois budgets (budget eau, budget assainissement, budget assainissement non collectif)

Mme ALLAIS explique que les trois budgets (eau, assainissement, assainissement non collectif) remis par Mme le percepteur indique les mêmes résultats que les comptes administratifs de la Communauté de Communes.

Il est demandé d'adopter ces trois comptes de gestion.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019 eau, assainissement, et assainissement non collectif.

4. Délibération 42/2020 : Compte administratif 2019 du budget eau – Approbation du compte administratif et affectation du résultat de fonctionnement

Mme ALLAIS procède à la lecture du compte administratif du budget eau.

Chapitre 11 = 33 324,84 €. Mme ALLAIS précise qu'il y a très peu de charges car les flux comptables sont restés bloqués dans le logiciel HELIOS. Il s'agit de la même chose vue au dernier conseil dans les trois autres comptes administratifs. Les flux ont été bloqués donc à remettre sur le budget 2020.

La ligne 6238 divers fait apparaître le coût de la journée de l'eau et les frais d'archivage des dossiers des anciens syndicats d'eau. Les chapitre 12 et 65 sont à 0 pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment. Le total des frais de fonctionnement est à 33 324,84 €.

Mme ALLAIS procède à la lecture des recettes de fonctionnement et explique le chapitre suivant :

Chapitre 77 : 254 658,33 €. Cette somme représente l'excédent de Goderville. Mme ALLAIS précise que le reversement de Criquetot n'a pas eu lieu. La sous-préfecture en est informée.

Le total des recettes est de 1 350 764,44 €.

Les investissements : 204 208,60 € de dépenses. Principalement le déficit d'investissement reporté et l'emprunt.

Les recettes représentent 26 775,83 €. Principalement l'affectation des résultats de 2018 et l'excédent de Goderville.

Mme ALLAIS interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions.

M. NIEPCERON intervient concernant l'ex SIAEPA Criquetot et ne comprend pas pourquoi nous ne sommes pas en possession des excédents.

Mme ALLAIS s'interroge également sur ce sujet mais répète que la sous-préfecture est alertée. Elle précise que la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole essaie aussi de débloquer la situation.

M. NIEPCERON trouve cela anormal et n'est pas pour voter ce compte administratif car il manque les excédents.

Il s'est également posé la question concernant le coût de la journée de l'eau. Mme ALLAIS y a répondu précédemment.

M. REMOND précise que pour la journée de l'eau, il y a eu des recettes en face dont une subvention de l'agence de l'eau.

Mme GUEROULT ne trouve pas normal que la préfecture n'arrive pas à imposer la récupération de cet excédent.

M. NIEPCERON précise que les habitants de l'ancien syndicat de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX-ST MACLOU LA BRIERE ont donné un million d'euros à la communauté de communes, lors de la reprise de la compétence, l'ancien syndicat de MANNEVILLE LA GOUPIL a également laissé une grosse somme d'argent (environ 304 000 €), Goderville a payé 470 000 € et le SIAEPA de Criquetot rien.

Le conseil communautaire approuve à 23 voix pour, 7 abstentions (Mme GUEROULT, M. RENAULT, M. MALO Jean-Marc, M. REVOL, Mme MUTEL, M. LEROUX, M. BLONDEL) et 2 voix contre (M. NIEPCERON et M. SOLINAS) le compte administratif 2019 du budget eau.

5. Délibération 43/2020 : Compte administratif 2019 du budget assainissement collectif – Approbation du compte administratif et affectation du résultat de fonctionnement

Mme ALLAIS procède à la lecture du compte administratif du budget assainissement collectif.

Chapitre 11 : 33 758,46 €. Pour les mêmes raisons évoquées précédemment sur le budget eau, il n'y a pas de charges qui apparaissent sur 2019. Elles seront reportées sur 2020.

Au chapitre 12, il n'y a pas de charges de personnel.

Le total général des dépenses est de 60 547,29 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, 588 079,05 €, Mme ALLAIS précise que M. NIEPCERON a posé une question en amont de la séance et la lit.

« Il n'y a pas en recette d'abonnement et de consommation assainissement calculés sur la consommation d'eau et payés par les usagers. ».

Mme ALLAIS précise que sur le compte 70611, il y a bien 553 591,96 €.

M. NIEPCERON est d'accord et retire sa question.

Chapitre 74 : subvention d'exploitation à 0.

Mme ALLAIS explique qu'il y a un versement de 48 044, 28 € sur 2020.

Mme ALLAIS continue la lecture des recettes de fonctionnement pour arriver à un total de 1 327 490, 77 €, puis passe aux recettes d'investissements avec principalement la récupération de la TVA sur les travaux 2018.

Mme ALLAIS demande s'il y a des questions.

Le conseil communautaire approuve à 27 voix pour, 4 abstentions (M. BLONDEL, Mme GUEROULT, M. RENAULT et M. MALO Jean-Marc) et 1 voix contre (M. NIEPCERON).

6. Délibération 44/2020 : Compte administratif 2019 du budget SPANC – Approbation du compte administratif et affectation du résultat de fonctionnement

Mme ALLAIS procède à la lecture du compte administratif du budget SPANC.

Mme ALLAIS explique qu'une question lui a été posée concernant le chapitre 615-58 autres biens mobiliers. A quoi correspondent les 12 320 €.

Il s'agit d'un montant inscrit au budget ce qui n'est donc pas du réalisé. Ici, il est question du réalisé car il s'agit du compte administratif et indique que dans le chapitre 6228 divers, il n'y a rien car pas de dépenses réalisées.

M. NIEPCERON est d'accord car il s'agit du CA et demande à quoi correspond la somme de 68 000 € de charges de personnel non payées et sur quel territoire cela correspond.

Mme ALLAIS répond que le versement se fera sur 2020.

M. NIEPCERON réitère sa question sur le secteur concerné.

Mme ALLAIS répond que c'est sur l'ensemble du territoire campagne de caux sauf Ecrainville.

M. REMOND précise que c'est une question à poser lors du vote du budget.

Mme ALLAIS poursuit sa lecture, puis procède au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget SPANC.

7. Délibération 45/2020 : Vote des taux d'imposition 2020

Mme ALLAIS procède à la lecture des taux d'imposition 2019 et demande si ces mêmes taux peuvent être appliqués pour 2020, soit Taxe d'habitation : 8,32 %, Taxe sur le foncier bâti : 9,59 %, Taxe sur le non bâti 18,26 %, Cotisation foncière des entreprises : 20,81 %.

Puis, Mme ALLAIS passe au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2020.

8. Délibération 46/2020 : Vote du budget primitif 2020 du budget général

Mme ALLAIS procède à la lecture du budget primitif 2020 du budget général.

M. BLONDEL demande pourquoi au chapitre 61521, il y a la somme de 216 000 €.

Mme ALLAIS répond qu'il s'agit des travaux d'entretien, inondation, de curage et que ces derniers sont reportés en 2020 suite aux conditions météorologiques de 2019.

M. BLONDEL pose également la question sur la somme indiquée concernant la voirie.

Mme ALLAIS précise qu'il n'y a pas eu de gravillonnage en 2019 suite aux intempéries. Il a donc été greffé 35 000 €. Pour rappel, il y avait 20 000 € au budget.

M. BLONDEL précise que le montant ne paraît pas suffisant car il faut également penser aux accotements qui devront être mieux entretenus.

M. REMOND ajoute qu'il y a des travaux en lien avec les accotements de compris.

M. BLONDEL a comparé le montant des assurances multirisques réalisés avec ce qui est proposé.

Mme ALLAIS rappelle que l'année dernière au compte administratif 2019, les assurances n'avaient pas été payées et le seraient sur janvier 2020.

M. BLONDEL pose maintenant la question des communes membres du GFP et souhaite savoir pourquoi il était noté 52 000 € l'année dernière et maintenant 24 000 €.

Mme ALLAIS explique que l'année dernière cela comprenait les fonds de concours de fonctionnement attribués aux mairies ainsi que la mise à disposition de personnel. Aujourd'hui, il n'y aura que la mise à disposition de personnel.

M. NIEPCERON interroge sur la ligne 6247 à 0. Il demande si cela comprend le collège.

M. REMOND précise que les transports scolaires pour le collège sont en 62878.

Mme ALLAIS passe aux recettes de fonctionnement.

M. NIEPCERON interroge sur la ligne 70878 de 50 000 € en 2020 alors que de 20 000 € en 2019.

M. REMOND explique qu'il s'agit de la participation de la ville de Goderville pour les travaux de la Rue Saint Jacques et précise que même s'il s'agit de l'investissement, cela rentre par le fonctionnement.

M. BLONDEL pose une question sur la ligne 70872 de 300 000 € et pense qu'il y a la participation des parents pour le transport des collégiens.

Mme ALLAIS répond que non. Il s'agit du remboursement des frais des budgets annexes et précise que les parents paient dorénavant directement à la Région pour le transport scolaire.

M. BLONDEL rappelle qu'il a demandé à plusieurs reprises un vote concernant la participation des familles aux transports scolaires.

M. REMOND lui demande pourquoi il ne sollicite pas la Région pour un financement à hauteur de 100%.

M. BLONDEL va écrire à la Région.

Mme ALLAIS revient sur une question posée par M. BLONDEL concernant les revenus des immeubles et indique qu'en 2019 il y a eu deux paiements pour la résidence la Chênaie.

M. BLONDEL demande quels étaient les investissements concernés par la dotation DETR?

Mme ALLAIS répond qu'il s'agit d'aides pour la voirie, les bureaux, les sondages du parking nord de la gare de Bréauté. Puis, Mme ALLAIS continue la lecture de ce budget avec les dépenses et recettes d'investissement.

M. BLONDEL demande s'il y a eu une subvention de la CARSAT pour la résidence la Chênaie.

M. REMOND répond qu'il y a eu une subvention de 100 000 €.

M. BLONDEL demande à quoi correspond la somme de 130 000 € pour les fonds de concours.

Mme ALLAIS répond que c'est ce qu'il restait à verser sur les dossiers en cours.

M. BLONDEL rappelle que l'année dernière il était question de transformer la mise à disposition du personnel en fonds de concours.

M. REMOND précise que certaines communes avaient des besoins et que l'idée est donc de faire un schéma de mutualisation sur les besoins de mise à disposition de personnel. Ce processus n'a pas pu mettre en œuvre.

M. BLONDEL interroge sur la faisabilité de mise en place dans les années à venir.

M. REMOND explique qu'il faut faire un bilan sur les besoins des communes. M. REMOND rappelle que les élus souhaitaient voir d'autres sujets pouvant être mutualisés (balayage mécanique,...). Concernant les fonds de concours de DECI, il s'agit d'un montant fléché à valider en conseil communautaire. Pour la prise de compétence défense incendie, les élus n'étaient pas d'accord mais il est paru judicieux que des schémas soient réalisés afin de connaître les réseaux, notamment pour l'urbanisme. Le montant indiqué au budget correspondant à 50 % du montant total de réalisation des différents schémas mais il faudra décider comment cette somme doit être répartie entre les communes et ce que l'on envisage de faire avec les communes qui n'auront pas de schémas. M. REMOND rappelle que le trésor public ne veut pas que la communauté de communes finance par le biais de fond de concours, les études car cela reste du fonctionnement même si la finalité sera la réalisation de travaux. L'objectif est que lorsqu'il y aura des investissements sur la défense incendie, chaque commune aura une enveloppe allouée qui complétera les subventions.

M. BLONDEL souhaite que le calcul des participations des communes de la GEPU soit revu. Actuellement, y a-t-il des recettes prévues ?

M. REMOND répond que pour l'instant non car il s'agit d'un processus de délibération. Il s'interroge sur un décalage possible des délais de la préfecture pour valider le rapport de la CLECT au vu du contexte sanitaire actuel. Le préfet peut éventuellement décider. Il ajoute que les calculs ont été revus, comme les élus ont pu le constater. Le delta pour 14 communes est de moins de dix euros, pour d'autres il s'agit d'une centaine d'euros. De mémoire, quelques communes sont entre 200 et 300 € et une seule à une différence de 1000 €. Cela reste très faible. Ce n'est pas comme le disait M. BLONDEL. La collectivité est passée à d'autres modes de calculs. Il y a eu une erreur sur une formule excel. L'impact n'est pas énorme. La collectivité est dans le processus pour remodifier et remettre à plat les choses. Il faudrait refaire une CLECT mais les enjeux sont minimes. Comme cela est scellé par la CLECT pour 5 ans, 10 ans, cela peut poser des problèmes. Ce sujet pourra être abordé en début de mandat. Pour modifier cela, il faut réunir la CLECT.

M. BLONDEL constate des différences plus importantes que 10 euros.

M. REMOND dit que pour une commune cela représente 1000 € mais que cela n'est pas énorme. Il faut de nouveau réunir la CLECT afin de valider les bons chiffres.

M. BLONDEL ne peut pas délibérer sur des chiffres incorrects.

M. REMOND répond que le préfet jugera le scénario. Il ajoute que les chiffres seront réajustés. Il y a plusieurs allers-retours à faire entre les élus, la CLECT et le conseil communautaire.

M. NIEPCERON avait noté pour les investissements la ligne où il y a 0 pour le curage des bassins. Il comprend maintenant pourquoi car c'est en fonctionnement.

Il regrette qu'autant d'argent soit mis dans la voirie mais qu'il n'en soit pas fait autant que les prévisions. Il constate un reste à réaliser important à chaque fois.

Mme ALLAIS dit qu'il s'agit du paiement qui est en reste à réaliser, ce qui permet d'avoir la ligne budgétaire.

M. NIEPCERON revient sur l'achat de la maison de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX car il n'en a jamais entendu parler.

M. REMOND informe M. NIEPCERON que cela a été vu en commission et en réunion de bureau. La maison se situe sur la zone d'activité (derrière JEEH PNEUS). Le loyer est de 650 € par mois. Cette acquisition se fait

en amont du projet d'extension de réaménagement de la zone d'activité. Cela peut contribuer à faciliter la qualité des aménagements et les servitudes.

M. NIEPCERON souligne le montant de 15 000 € pour les chemins de randonnée, il s'en réjouit mais s'interroge car rien n'est fait.

M. NIEPCERON demande si le FPIC rentre quelque part car il avait été évoqué de laisser le FPIC pour la DECI. Mme ALLAIS dit que ce n'est pas acté.

M. REMOND répond que cela était possible dans le cadre d'une reprise de compétence par la communauté de communes mais cela n'est pas le cas aujourd'hui.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget général.

9. Délibération 47/2020 : Vote du budget primitif 2020 du budget collecte et traitement des déchets

Mme ALLAIS procède à la lecture des dépenses en fonctionnement et investissement du budget collecte et traitement des déchets.

M. NIEPCERON demande, au vu du contexte actuel une suppression ou une baisse de la redevance des ordures ménagères pour les chambres d'hôtes, camping.

M. REMOND répond que la commission économique s'est réunie hier afin de voir ce qu'il est possible de faire au niveau de la communauté de communes. Les élus présents : Mairies de Goderville, Bretteville-du-Grand-Caux, Bréauté, M. QUESADA et M. REMOND.

Il ajoute que les mairies ont été destinataires d'un courrier leur demandant de faire remonter à la collectivité les entreprises les plus en difficulté. Mercredi 20 mai, il y aura une nouvelle réunion avec élus présents pour avancer.

M. NIEPCERON interroge M. REMOND sur ce qui va être fait pour le secteur touristique, les chambres d'hôtes.

M. REMOND dit que cela fait partie de l'activité économique. Un fond de solidarité a été mis en place par l'Etat, le dispositif Région-Normandie.

Aujourd'hui, le Premier Ministre a annoncé que les Français partiront en vacances en juillet et août même si cela ne compensera pas la perte des mois passés.

M. NIEPCERON demande si une discussion sur la baisse de la REOM aura lieu pour les chambres d'hôtes et camping.

M. REMOND répond que c'est un sujet en cours. Il ne faut pas hésiter à faire remonter les demandes.

M. NIEPCERON parle des sommes à payer.

Mme ALLAIS rappelle que cela a été présenté au dernier conseil communautaire.

M. NIEPCERON dit que les sommes présentées ne sont pas les mêmes que lors des commissions déchets. Les impayées s'accumulent d'année en année.

M. REMOND demande à M. DESCHAMPS de rappeler ce qu'il avait dit.

M. DESCHAMPS affirme que la perception travaille afin de récupérer l'argent sur les impayés (huissier,...). Il y a 300 000 € d'impayés.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget collecte et traitement des déchets.

10. Délibération 48/2020 : Vote du budget primitif 2020 du budget hôtel d'entreprises

Mme ALLAIS procède à la lecture des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement.

M. NIEPCERON interroge Mme ALLAIS sur le village des artisans.

M. REMOND répond qu'il s'agit de la même chose qu'un hôtel d'entreprises.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget hôtel d'entreprises.

11. Délibération 49/2020 : Vote du budget primitif 2020 du budget eau

Mme ALLAIS procède à la lecture du budget eau et rappelle que les flux 2019 passent sur 2020 d'où les sommes plus importantes.

M. NIEPCERON demande à quoi correspond la somme de 1 104 000 €.

Mme ALLAIS répond que cela concerne le renouvellement du réseau, mise en œuvre DUP et les prescriptions ARS (travaux).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget eau.

12. Délibération 50/2020 : Vote du budget primitif 2020 du budget assainissement collectif.

Mme ALLAIS procède à la lecture du budget assainissement collectif.

M. BASILLE pose une question concernant la prime d'épuration (ligne 740). Il souhaite que cela soit intégré à hauteur du budget.

Mme ALLAIS répond qu'il y a un décalage d'un an. En 2020, la collectivité touche l'argent de 2019. En 2021, l'argent de 2020.

M. NIEPCERON interroge sur l'intégration des travaux prévus.

Mme ALLAIS dit que cela est intégré.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget assainissement collectif.

13. Délibération 51/2020 : Vote du budget primitif 2020 du budget assainissement collectif.

Mme ALLAIS procède à la lecture des dépenses de fonctionnement.

M. NIEPCERON demande pourquoi les frais de personnel sont les mêmes.

Mme ALLAIS dit qu'il s'agit du même budget pour les années 2019 et 2020 et continue avec la lecture des dépenses d'investissement.

Mme ALLAIS précise que pour obtenir une subvention de l'agence de l'eau, la somme doit être mise en investissement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget assainissement collectif.

M. NIEPCERON a une constatation concernant les trois budgets (général, eau et assainissement, déchets). 14% des budgets sont en études. Cela fait beaucoup d'études.

Mme ALLAIS précise qu'il y a de la maîtrise d'œuvre dans les études.

M. REMOND dit que souvent les études sont obligatoires pour pouvoir prétendre à une prime, une subvention. Les financeurs ne suivent pas s'il n'y a pas d'étude préalable. Il faut regarder ce qu'il en sort.

M. NIEPCERON ne voit pas ce qu'il en sort car les travaux n'avancent pas.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

14. Délibération 52/2020 : Mise à jour du recensement des indices de cavités souterraines campagne de caux – engagement et demande de subvention

M. REMOND explique qu'il s'agit de la même chose évoquée en conseil des maires en lien avec l'évolution de la doctrine départementale concernant les risques (nouveau périmètre de cailloutières entre autre).

L'Etat ne veut pas financer.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'engagement d'une mission de mise à jour du recensement des risques de cavités souterraines sur le territoire Campagne de Caux, la proposition financière, la demande de subvention et de l'inscrire au budget primitif 2020.

**15. Délibération 53/2020 : Convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI
« Impulsion relance Normandie »**

M. REMOND présente le dispositif mis en place par la Région en partenariat avec les EPCI. Il précise que la Communauté de Communes répond favorablement à ce dispositif qui concerne plus particulièrement les TPE, auto entrepreneurs de 2 salariés maximum. Une aide entre 1000 et 1500 € pourra être accordée si le chiffre d'affaires sur la période de la crise est en baisse de 50 %. Une plateforme sera mise en ligne le 18 mai afin que les entreprises en fassent la demande. La volonté est que dans les quinze jours suivants cette mise en ligne, les entrepreneurs puissent faire la demande afin que les fonds soient injectés assez rapidement. En terme de communication faite, les mairies doivent sensibiliser les petites entreprises.

Pour la Communauté de Communes, Seine-Maritime Extension en lien avec les informations de la CCI ont évalué les besoins à hauteur d'environ 45 000 € (inscrits au budget).

Mme GUEROULT dit que le délai est trop court.

M. REMOND précise que la région lance cela le 18 mai afin que les fonds puissent être consommés par ceux qui sont dans le besoin. Les maires sont ici pour accompagner.

M. REMOND dit que la liste des entreprises qu'on connaît a été transmise aux mairies et conçoit qu'il ne soit pas facile d'avancer dans ce contexte.

Mme GUEROULT répond que 5 jours pour répondre c'est peu.

M. REMOND précise que des élus ont déjà remonté des informations.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité la mise en place du fonds de solidarité Région – EPCI « Impulsion relance Normandie ».

Questions diverses :

M. REMOND dit que les conseillers municipaux élus au premier tour seront en fonction entre le 23 et 28 mai. Les élus vont être sollicités.

Il n'y a toujours pas d'information sur l'élection des élus communautaires et le 2d tour des élections municipales.

Potentiellement, la mise en place du nouveau conseil communautaire se fera en juillet (3 semaines après élections communales) ou à l'automne.

Le travail doit continuer. Actuellement, il y a des réunions sur l'activité économique et sur les centres de loisirs.

Le conseil des Maires aura lieu après le 28 mai.

M. REMOND intervient en parlant des écoles.

Certaines sont ouvertes, d'autres fermées. Il propose de mettre en place le dispositif 2S2C, santé sport culture et civisme encadré par des agents communautaires.

Une convention est possible avec l'éducation nationale.

Pierrick Courseaux va recenser les agents disponibles.

M. REMOND demande aux mairies de faire savoir leurs besoins car cela peut être utile et la collectivité doit pouvoir mettre en place un planning.

Les agents seront les éducateurs sportifs, les agents des centres de loisirs et culturels.

Mme GUEROULT dit qu'il sera placé sous la responsabilité de l'éducation nationale.

M. REMOND précise que les conventions de partenariat ont été reçues en mairie.

M. BASILLE dit qu'il n'a pas de besoin dans ce cadre. Il a fait une rentrée avec 80 % des effectifs. Il souligne le souci pour les professeurs d'effectuer leur cours à distance et en présentiel. Actuellement, une bénévoles fait des activités avec les enfants afin de décharger les enseignants et ce, hors convention.
M. REMOND dit que la communauté de communes a du personnel à mettre à disposition.
Mme GUEROUULT demande si cela est possible un jour sur deux dans la salle polyvalente.
M. REMOND répond que oui.

Un point eau et assainissement aura lieu dans les semaines à venir. Il y a des projets et donc des choses qui évoluent. M. REMOND revient sur le traitement des boues qui peut être problématique dans les semaines à venir à cause du covid-19. L'évacuation des boues de la station de Goderville avait été faite en amont.

M. NIEPCERON pose une question concernant le prix des masques et tient à remercier la communauté de communes et cette mutualisation.

M. REMOND répond que le prix unitaire est de 4,20 € TTC. L'Etat finance à hauteur de 50%.

M. REMOND précise que la communauté de communes a connu une problématique sur la première commande de masques. De ce fait, cette livraison vient d'une seconde commande. En effet, la première commande a subi un défaut de qualité des masques.

M. NIEPCERON félicite la collectivité.

M. REMOND remercie M. NIEPCERON et le personnel de la collectivité.

Dans ce contexte difficile, la collectivité a essayé de satisfaire les administrés et les élus.

M. REMOND précise que les déchets verts ne réouvrent pas pour le moment à Goderville car il est plus facile, en terme de personnel, de diriger vers Annouville-Vilmesnil où la société vient chercher directement les déchets verts.

M. DELAMARE questionne sur les masques.

Mme GODEFROY précise que ces masques sont lavables 30 fois et il est possible de les repasser. En revanche, il ne faut pas les mettre au sèche-linge.

Mme GEULIN intervient en indiquant que les travaux de la lagune ont été réalisés pendant le confinement et que c'est une belle réalisation.

M. REMOND remercie Mme GEULIN et dit que la réception des travaux est proche.

Mme GEULIN a déjà constaté que les Bénarvillais avaient profité de ce cadre pendant le confinement.

M. REMOND dit que cela va contribuer à l'attractivité du secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance
Mme GEULIN Isabelle



Le Président
M. REMOND Franck

Communauté de Communes
« Campagne de Caux »
Zone d'Activité Route de Bolbec
76110 GODERVILLE

